La **kinésiologie** est une méthode de réduction du stress et de régulation de l'énergie vitale. Cette approche humaine globale vise à accompagner toute personne vers un meilleur équilibre sur les plans mental, émotionnel, physique et énergétique. Il ne s'agit pas d'une médecine conventionnelle. Elle n'est donc pas remboursée par le régime obligatoire de l'Assurance maladie.

"En revanche, une partie des séances peut toutefois être remboursée par une mutuelle-santé, si elle intègre cette spécialité dans un forfait de remboursement." explique le Syndicat National des Kinésiologues.

En effet, cette discipline est reconnue par certains organismes mutualistes comme apportant un mieux-être, une méthode complémentaire afin d'améliorer la qualité de vie des patients au même titre que les médecines douces.

Enfin, la kinésiologie a pour objectif d'aider la personne à mieux s'adapter à la réalité qui l'entoure, en l'aidant à identifier les causes de conflits et mal être intérieurs, source de tensions physiques et/ou psychiques et de comportements inadaptés, puis en libérant le poids des charges émotionnelles associées par des équilibrations appropriées.

Les séances de kinésiologie sont en partie remboursées par les mutuelles-santé :

• **AGF – Allianz Santé** : Complémentaire Santé option médecine douce Renfort optionnel confort : 100 euros par personne et par an pour toutes les médecines douces

• **Cap Vert** : remboursement de 25 à 40 euros par acte de médecines douces (toutes!) pour un maximum compris entre 125 euros et 180 euros / an et / assuré : sur facture.

• **CCMO Mutuelle** : remboursement de 35 euros par séance pour 10 séances / an et / assuré (forfait médecine douce ! Naturalia, Sérénélia et Doucélia)

• **Abela Assurance – A ma vie** : remboursement de 20 à 40 euros par séance pour 5 séances /an et / assuré, médecines douces confondues.

• **Mutuelle Familiale d'Ile de France (MFIF)** : remboursement de 30 ou 50 euros par séance avec un maximum de 8 séances / an pour toutes les médecines douces en fonction de la formule choisie.

• **Mutuelles de France Savoie** : Forfait annuel bien-être : 20 euros et 140 euros – 20 euros/par séance, toute médecine alternative confondue

• **Compagnie des femmes** : pack Cajolez-vous : 35 Euros / séance entre 5 et 10 séances, toute médecine douce confondue

• **Mutualité Chrétienne** : 10 euros / séance pour 7 séances/an et/bénéficiaire, médecines douces confondues.

snkinesio.fr